

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2016

L'an deux mil seize, le cinq septembre à vingt heures trente-----

Le Conseil Municipal de la Commune de CAMPENEAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis-Marie MARTIN, Maire.

Présents : MARTIN Louis-Marie, Maire - DELOURME Jean-Pierre - HUET Gilbert - DE SAINT SERNIN Marie-Claude, PICARD Laurence adjoints – DELFORGE Catherine - DORE Dominique – DUCHENE Sylvie – FOLLIOU Ludovic - DEFONTAINE Michel – TARDIVEL Richard – DUBOIS Gwladys - MICHEL Géraldine – GUILLON-VERNE Hervé – MILOUX Josiane - NOURRY Laurent - RENAUDIE Hania

Absent excusé : CAUDAL Marie-Laure ayant donné pouvoir à DELOURME Jean-Pierre – MAUNET Philippe ayant donné pouvoir à MARTIN Louis-Marie

Secrétaire de séance : MICHEL Géraldine

Adoption du PV du 25 juillet 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2016.

Rapport 2015 sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEP de Brocéliande

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Brocéliande est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Brocéliande.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, il est nécessaire de contracter une ouverture de crédit avec un établissement bancaire.

En effet, la ligne de trésorerie actuelle conclue avec le Crédit Agricole arrive à échéance très prochainement.

Deux propositions ont été reçues :

- Une proposition de la Banque Postale
- Une proposition du Crédit Agricole

Plusieurs simulations sont présentées aux membres du conseil municipal afin de leur permettre de choisir la proposition la plus intéressante, notamment au vu du taux d'utilisation annuel moyen de la ligne de trésorerie par la commune.

Au vu de ces simulations, il apparaît que la proposition de Crédit Agricole s'avère la plus intéressante.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler l'ouverture de crédit avec le crédit agricole avec les conditions suivantes :

Objet	Ouverture de crédit
Plafond	200 000 €uros
Durée	1 an
Taux d'intérêt	Euribor 3 mois moyenné + 1,67 % base de calcul exact/365 jours soit une marge de 1,65 % sur la base de calcul conventionnelle exact 360 jours.
Paiement des intérêts	Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
Montant minimum des tirages et remboursements	10 000 €
Commission d'engagement	Néant
Frais de mise en place	0,15 % soit 300,00 €
Modalités d'utilisation	Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par crédit d'office (demande avant 12h à J-2 pour un crédit en J).

- S'engage pendant toute la durée du prêt, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'ouverture de crédit correspondant avec le Crédit Agricole

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'un agent a bénéficié d'une promotion interne au 1^{er} août 2016.

Aussi, il y a lieu de supprimer l'emploi correspondant à son ancien grade.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Attribution du marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la création du lotissement communal « Domaine des Genêts »

Vu la délibération n°2016-38 du 19 mai 2016 autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal.

Une consultation a été lancée en procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les entreprises intéressées devaient transmettre leurs offres pour le 18 juillet 2016 au plus tard.

Douze entreprises ont transmis une offre.

Une commission composée des membres de la commission travaux ainsi que des adjoints s'est réunie le 21 juillet afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures et des offres en fonction des critères définis dans le règlement de consultation.

L'entreprise C.O.E. de Grand-Champ a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

Etudes préliminaires et dossier loi sur l'eau	Taux de rémunération maîtrise d'oeuvre	Forfait provisoire de rémunération maîtrise d'oeuvre
8 280,00 € T.T.C.	2,72 %	22 922,40 € T.T.C.

Le conseil municipal, à seize voix pour et trois abstentions :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre du lotissement Domaine des Genêts à l'entreprise C.O.E. de Grand Champ
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché, ses éventuels avenants et tout document s'y rapportant